

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LES RETRAITÉS SONT INQUIETS

La CFR regrette profondément le report de la réforme de la prise en charge de la perte d'autonomie.

Cette réforme a été promise lors de la campagne électorale de 2007. Après six mois de travail approfondi et de concertation, le Gouvernement repousse une fois de plus les décisions indispensables.

De plus les retraités seront lourdement touchés par l'augmentation de la fiscalité sur les mutuelles (+3,5 % de taxe supplémentaire).

Il devient dans ces conditions de plus en plus insupportable d'accepter la discrimination tarifaire par l'âge. Une action judiciaire dans ce domaine semble inéluctable.

Enfin de nombreuses menaces se profilent à l'horizon sur la fiscalité applicable aux retraités justifiant leur grande inquiétude.

Toutefois la CFR prend acte avec satisfaction de la décision du Gouvernement de renoncer à la suppression de la déduction plafonnée de 10 % sur les retraites pour l'impôt sur le revenu, mesure qui aurait été une fois de plus discriminatoire à l'encontre des retraités.

Paris, le 31 août 2011

N° 108